



Le Maire de la Commune d'HAMEL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213-6.1.

Vu le Code de la Route L411-1 à L411-7,

Vu le règlement de voirie communal adopté par délibération en date du 15 avril 2016

Considérant que NOREADE – Centre de Pecquencourt 37 rue d'Estiennes d'Orves 59146 PECQUENCOURT procède à des travaux de réparation d'un branchement eau au 6 rue du 8 mai 1945 59151 HAMEL.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux pour la période du 30 novembre 2022 au 16 décembre 2022 et prévenir les accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1- A compter du mercredi 30 novembre 2022 et jusqu'au vendredi 16 décembre 2022, la circulation sera restreinte et le stationnement sera interdit pour tous les véhicules rue du 8 mai 1945 au droit du chantier.

ARTICLE 2 – A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise NOREADE chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 3 – La gendarmerie d'ARLEUX est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 – Cet arrêté sera publié et affiché à HAMEL aux lieux habituels de publication des actes administratifs.

ARTICLE 5 – Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ARLEUX,
Monsieur le Directeur de NOREADE de PECQUENCOURT

HAMEL, le 30 novembre 2022

J.L.HALLÉ
Maire d'HAMEL

